

Frontignan, jeudi 21 juin 2018

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2018/07893

Modifiant l'avis n° FR/2018/07885

Pris en application:

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Pollution (Secteur des eaux blanches)

Extrême vigilance (à l'approche du secteur impacté) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 21/06/2018 à 11:00
 - o **Canal du Rhône à Sète** au pk 6.500 (réseau secondaire du CRS) Toute la largeur de la voie

Eviter les remous (à l'approche du secteur impacté) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 21/06/2018 à 11:00
 - o **Canal du Rhône à Sète** au pk 6.500 (réseau secondaire du CRS)

Commentaire:

En raison d'une pollution au bassin des eaux blanches, les pompiers de l'Hérault ont installé en travers de la voie d'eau un barrage de confinement.

L'ARRET DE NAVIGATION est levé, il est demandé aux navigants d'observer une extrème vigilance à l'approche du barrage anti-pollution et de passer à vitesse réduite.

Service(s) à contacter :

Subdivision de Frontignan, Pointe Caramus, BP 90071, 34110 FRONTIGNAN CEDEX Tél : 04 67 46 65 80 - Fax : 04 67 43 00 24

Date limite d'affichage:

Prochain avis.

Adjoint au Chef de Subdivision

Signé

Philippe SCHNEIDER

Tél: 04 67 46 65 80 - Fax: 04 67 43 00 24